Décision | Générale | colonial

Décision n° n° 333 accordant une permission de trois semaines à Ahmed Alaoui.

n° 333

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 mars 1949

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1949

Date du numéro
31 mars 1949

VISAS

Le Gouverneur de Ja Côte francaise des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable À la colonie par décret du 18 juin 1884

Vules arrêtés n°° 236 du 24 mars 1945 et 116 du 8 février 1947 relatifs à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte francaise des Somalis

Vula décision n° 756 du 2 juillet 1947 engageant Ahmed Alaoui, en qualité de chauffeur mécanicien, 10° échelon, au service des finances

Vula demande de permission du 17 mars 19 formulée par Ahmed Alaouï

Vul'avis favorable du chef du service des finances,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Une permission d'absence de trois semaines, à solde entière, pour en jouir à Djibouti, est accordée à Ahmed Alaouï, chauffeur mécanicien 10° échelon, au service des finances.

Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter de la date de sa parution, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

pour le gouverneur et par le delegationle secretaire generalR.

CHAMBOREDON